

LA CIOTAT, FORMALITÉS ADMINISTRATIVES



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Extrait de naissance

S'adresser à la mairie du lieu de naissance

Indiquer nom (de jeune fille) et prénom, date de naissance, adresse, noms et prénoms des parents, et fournir photocopie de la carte nationale d'identité

Gratuit

Extrait d'acte de naissance pour les Français nés à l'étranger

A demander au Service central

Etat civil – 44941 Nantes Cedex 9

ou site internet : www.diplomatie.gouv.fr

Indiquer lieu de naissance, nom (de jeune fille) et prénom, date de naissance, adresse, noms et prénoms des parents, et fournir photocopie de la carte nationale d'identité

Gratuit

Extrait de mariage

S'adresser à la mairie du lieu de mariage

Indiquer nom (de jeune fille) et prénom des époux, adresse, date du mariage ainsi que noms et prénoms des parents, et fournir photocopie de la carte nationale d'identité

Gratuit

Extrait d'acte de décès

S'adresser à la mairie du décès ou du domicile du défunt

Indiquer date du décès, noms et prénoms, lieu du décès éventuellement, adresse du demandeur

Gratuit



LL

Déclaration de naissance

S'adresser à la mairie du lieu de naissance

Fournir déclaration de la maternité, livret de famille et carte d'identité, et le cas échéant, reconnaissance anticipée

Gratuit

Délai : dans les 3 jours qui suivent la naissance

Déclaration de décès

S'adresser à la mairie du lieu de décès

Fournir livret de famille et certificat de décès

Gratuit

Délai : dans les 24 heures qui suivent le décès

Publication de mariage

S'adresser à la mairie du domicile

de l'un des deux futurs époux

Gratuit

Délai : variable

Livret de famille

S'adresser à la mairie du domicile

Fournir état civil des conjoints et des enfants (en cas de divorce, l'ex-conjoint peut obtenir un duplicata)

Gratuit

Délai : de 15 jours à 1 mois

Certificat de vie commune

Fournir justificatif de domicile, carte nationale d'identité des intéressés présents tous les deux obligatoirement

Gratuit

Délivrance immédiate



Pause détente
pour Hélène

A toute **question** une **réponse**.

Quelques renseignements
sommaires pour vous **guider**
dans vos démarches
administratives.

(A **savoir** : les coûts et les délais
sont soumis à modification)

Légalisation de signature

(Uniquement pour une procuration administrative
à l'étranger ou une procuration notariale)

Cette démarche s'effectue à la **mairie du domicile**
sur présentation d'une pièce d'identité.

La signature doit être apposée devant l'officier de l'état civil

Gratuit

Délivrance immédiate

Certificat d'hérédité

S'adresser à la **mairie du décédé**

ou du **domicile du défunt** ou d'un des **héritiers**

Fournir livret de famille de la personne décédée,
acte de naissance du défunt avec mention décès,
carte nationale d'identité du descendant
ou ascendant qui sollicite le certificat

Gratuit

Délivrance immédiate

Sortie de territoire délivrée aux mineurs

S'adresser à la **mairie du domicile du mineur**

Fournir livret de famille, pièce nationale d'identité
du parent qui se présente, carte nationale d'identité
en cours de validité de l'enfant,
et jugement du divorce pour les parents divorcés

Gratuit

Délivrance immédiate

Attestation d'accueil

S'adresser à la **mairie du domicile**

de 10h à 12h et de 14h à 16h

Coût : 45 euros

Délai : 10 jours environ

• **Pour ces demandes s'adresser au service Etat civil**

☎ Tél : 04 42 08 88 64 - Fax : 04 42 08 87 64

Horaires : 8h30 - 17h30 du lundi au vendredi

Casier judiciaire

S'adresser au **Casier judiciaire national**

44079 Nantes Cedex 1 ou 3615 CJN ou

site internet : www.cjn.justice.gouv.fr

Communiquer nom, prénom, date et lieu de naissance,
adresse, filiation complète, et fournir justificatif d'identité

Gratuit

Carte nationale d'identité

S'adresser à la **mairie du domicile**

Imprimé à retirer

Gratuit

Délai : entre 4 et 6 semaines

Renouvellement : Gratuit

Délai : entre 4 et 6 semaines

Duplicata : 25 euros

Délai : entre 4 et 6 semaines

Passeport (valable 10 ans. Pour les mineurs valable 5 ans)

S'adresser à la **mairie du domicile**

Imprimé à retirer

Coût : timbre fiscal pour les adultes : 86 euros,

pour les mineurs de 15 à 18 ans : 42 euros,

pour les mineurs de 0 à 15 ans : 17 euros

Délai : variable

Carte grise

S'adresser à la **mairie**

Imprimé à retirer

Coût : variable

Délai : variable



Un dimanche avec
Sylvia, Marco
et Christophe

ÉLECTIONS

Carte d'électeur

S'adresser à la mairie du domicile

Fournir carte nationale d'identité ou passeport, justification de domicile (quittance de loyer ou EDF ou Télécom)

Gratuit

Observation : avoir 18 ans avant le 28 février de l'année suivante. Démarche à effectuer du 1er mars au 31 décembre.

L'attestation du recensement militaire

S'adresser à la mairie du domicile

Fournir livret de famille et carte nationale d'identité

Gratuit

Observation : démarche à effectuer dans le trimestre des 16 ans. Concerne garçons et filles.

• Pour les demandes mentionnées ci-dessus, s'adresser au service Elections

☎ Tél : 04 42 08 87 62

Horaires : 8h30 – 17h30 du lundi au vendredi

Permis de conduire

S'adresser à la mairie du domicile

Imprimé à retirer

Gratuit

Délai : 2 à 6 mois environ

Demande de permis de chasser

S'adresser à la mairie du domicile

Imprimé à retirer

Coût : 30 euros

Délai : 1 mois

Inscription à l'examen du permis de chasser

S'adresser à la Fédération départementale de chasse

Imprimé à retirer

950, chemin de Maliverny - 13540 Puyricard

☎ Tél : 04 42 92 16 75

Fax : 04 42 92 26 48

Coût : 30 euros (duplicata : 12 euros)

Délai : variable

• Pour les demandes mentionnées ci-contre, s'adresser au service Carte nationale d'identité, Automobiles, Chasse, Passeport,

Cartes grises, Permis de conduire

☎ Tél : 04 42 08 88 58

Fax : 04 42 08 87 64

Horaires : 8h30-17h30 du lundi au vendredi

• Permis de construire et de démolir, certificats d'urbanisme, autorisations de coupe et d'abattage d'arbres

S'adresser au service Urbanisme en mairie

☎ Tél : 04 42 08 88 00



Carine,
bien dans sa ville